

Plaies chroniques



Dans le cadre de la mission **“Amélioration du parcours des patients atteints de plaies chroniques”**, la CPTS du Plateau et le service du caisson hyperbare de l'hôpital privé Clairval, ont signé une convention de partenariat. Cette convention est signée afin de favoriser et d'améliorer la prise en charge des patients atteints de plaies chroniques et relevant d'un traitement par la médecine hyperbare, dans des indications précises.

Indications hyperbarie

- ✓ Mal perforant plantaire chez diabétique, lésion de pied diabétique
- ✓ Plaie sur artériopathie (diabétique ou non diabétique)
- ✓ Ulcères mixtes (en fait il faut une atteinte artérielle)
- ✓ Ulcères ischémiques
- ✓ Greffe de peau et / ou lambeaux compromis
- ✓ Retard de cicatrisation sur plaie post op
- ✓ Désunion de plaie post op
- ✓ Plaies chroniques sur terrain post radique

Autres indications : les pathologies post radique

- ✓ Rectite radique et Cystite radique

L'équipe médicale:

Dr Jean Philippe GALLET
Dr Benjamin DEMORTIER
Dr Stanislas HOUDOUX

Qu'est ce que l'OHB (ou caisson) ?

C'est l'utilisation d'un médicament, l'oxygène, et d'une technique, l'hyperbarie (mise sous pression) qui permet une diffusion plus importante de l'oxygène dans les tissus. Ces séances sont indiquées pour traiter notamment les problèmes vasculaires tels que la cicatrisation de certaines plaies, des pathologies liées aux conséquences de la radiothérapie mais aussi certaines infections graves et bien d'autres indications.

Comment se déroule une séance hyperbare ?

Installé dans une chambre hyperbare (ou caisson), le patient respire de l'oxygène à l'aide d'un masque. Il est accompagné d'un membre du personnel lors de la première séance. Une surveillance visuelle et phonique est assurée, permettant l'intervention rapide de l'équipe médicale si nécessaire. La séance dure 1h20 : 20 minutes de mise en pression et 1 h de traitement. Pendant la séance, il vous est recommandé de porter une tenue confortable de préférence en coton, d'éviter le nylon. Il est interdit d'y introduire des objets inflammables ou non résistants à la pression (briquet, alimettes, appareil électronique ou connecté).

1 PROFIL DU PATIENT

Evaluation par le MG de l'intérêt, pour un patient, de bénéficier d'un traitement par des séances de caisson hyperbare. Echanges avec le service de caisson hyperbare de Clairval si besoin.

3 PRISE EN CHARGE

Les médecins du service du caisson hyperbare évalue l'éligibilité du patient, le traitement et le nombre de séances. Suivi du patient et de son évolution.

L'équipe médicale:

Dr Jean Philippe GALLET
Dr Benjamin DEMORTIER
Dr Stanislas HOUDOUX

Contact:

Service du caisson hyperbare Clairval

 04 91 17 12 32

 caissonclairval@yahoo.fr

Accueil 7 jours / 7
De 7H00 à 19H00
De 7H30 à 14H30 Weekends et fériés
Astreinte 24H / 24

2 RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous, par le patient, avec les médecins du service du caisson hyperbare, en accord avec la prescription du médecin traitant.

4 RETOURS AUX MÉDECINS TRAITANTS

Informations des médecins traitants du suivi de la prise en charge de leur patient, par les médecins du service du caisson hyperbare de Clairval.

